

ANNEYVILLE

AMBOURVILLE

Le P'tit Journal



**Sommaire**

Le mot du Maire	3
Repas des Aînés	7
Concours des villages et maisons fleuries	8
Rénovation du hall de la salle des fêtes	40

Bibliothèque	9
Bibliothèque	9
Lecture à voix haute	10
Du côté de l'école	14
Périscolaire - Vive la rentrée	16
Les racines de notre village	38

**Culture****Infos**

informations sur vos déchets	4
Inauguration de la superette	5
Téléthon 2014	6
Travaux	11
CCAS	17
CLIC	17
CVAS	18

Réunion du 25 Avril 2014	20
Réunion du 20 Juin 2014	24
Réunion du 25 Juin 2014	31
Réunion du 28 Juillet	36

**Reunions  
Conseils****Détente**

USPI Général	12
USPI Gym	12
24H Scooters	12
Centre de loisir de la presqu'île	13

# Le Mot du Maire 3

Octobre 2014 - Le Petit Journal N°44



## Le mot du maire d'Anneville - Ambourville

Chers Annevillais et Ambourvillais.

L'heure de la rentrée a sonné depuis quelques semaines et chacun a repris ses activités.

Tout d'abord, la rentrée scolaire, très attendue à cause de nouveaux rythmes, s'est très bien déroulée. La mise en place d'un partenariat avec la MJC de Duclair nous a permis d'accueillir les enfants et de leur proposer différentes activités culturelles et sportives. Bienvenue à Michèle Briche, nouvelle responsable de l'accueil périscolaire accompagnée de Mathieu.

Les travaux que nous avons prévus sont en cours : voirie, construction de l'abri bus, effacement électrique et pose de candélabres, aménagement de la place de l'église... tout ceci devrait être terminé pour la fin de l'année.

Le chemin piétonnier dans la cour du presbytère permet désormais d'accéder à l'école en toute sécurité. Cet endroit deviendra, après quelques aménagements, notre jardin public. Cet espace situé au cœur du village est déjà très admiré et mérite une mise en valeur.

Pour continuer sur l'embellissement du village, toutes nos félicitations vont à M. et Mme René Agasse pour leur prix d'honneur au concours départemental des jardins fleuris et à M. Gilbert Fromager pour son prix d'excellence.

Notre commune a reçu également un prix d'excellence, c'est une récompense qui fait plaisir et qui est le résultat du travail effectué depuis plusieurs années. Félicitations à notre équipe municipale qui entretient nos espaces communaux et fleurit nos rues.

Le bac !!! Un problème récurrent pour nos administrés. Cette fin d'été a été marquée par des pannes successives, sans aucune information des services concernés. Notre boucle est paralysée par ces perturbations. Pouvoir se rendre au travail, au collège, au lycée...est devenu un problème quotidien.

Un courrier a été envoyé au Président du Département pour lui faire part de tous ces désagréments.

Pour terminer sur une note plus agréable, nous avons le plaisir de vous informer, qu'à la demande du Conseil Municipal, Monsieur Henri Gabrielli a été nommé Maire Honoraire par arrêté du Préfet, eu égard à ses 25 années passées au service de la commune comme élu. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Le Maire  
Eric Lefebvre

## Le mot du maire délégué d'Ambourville



Les vacances d'été sont déjà loin, et la pause automnale nous emmène doucement vers les frimas de l'hiver. Cependant, les derniers rayons de soleil nous aident à oublier les températures peu clémentes du mois d'Août.

Comme chaque année, le mois de septembre nous a permis de nous retrouver lors de la fête de la Saint Côme. Je remercie sincèrement les membres du comité des fêtes pour l'organisation de ce Week-end festif et réussi.

Comme prévu, les travaux continuent. Après l'asphalte de la route du village, côté château, et celui de l'impasse de la fontaine, l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques a commencé côté Mairie.

Merci aux employés communaux pour leur efficacité dans le fleurissement du village. Le travail régulier d'entretien a été remarqué et est très apprécié. Merci également aux habitants qui concourent à l'embellissement de la commune en fleurissant et entretenant leur terrain. Pensez à vous référer à la législation en vigueur pour toute modification dans votre propriété (abris de jardin, cabanon, clôtures...).

Nous déplorons les difficultés engendrées par l'utilisation du bac et nous nous employons à demander l'amélioration de ce service public en interpellant les administrations concernées.

L'installation d'un panneau signalitique lumineux près de la supérette permettra une communication visuelle afin de vous transmettre rapidement des informations utiles.

Bien Chaleureusement  
Samuel Fierfatic

# 4 Informations Diverses

Octobre 2014 - Le Petit Journal N°44

## RUPTURE STOCK DU COMPOSTEUR

La CREA est momentanément en rupture de stock du composteur en bois fermé 800 litres (25€) sur l'ensemble de ses points de distribution (CETE de Petit Quevilly et Pôle de proximité de Duclair). Les 3 autres modèles proposés sont quant à eux toujours disponibles et peuvent être retirés sur présentation d'un justificatif de domicile au Pôle de proximité de Duclair lors des heures

Les composteurs de 800l qui étaient en rupture de stock sont à nouveau disponibles.

d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

- Le bois ouvert 800 litres (10€ ou gratuit pour les communes ne bénéficiant pas du ramassage des déchets verts en porte à porte).

- Le bois fermé 400 litres (18€).

- Le plastique fermé 400 litres (25€).

**TRESORERIE DE DUCLAIR**  
Changement horaires 1er juillet 2014

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00  
De 13h30 à 16h00  
Fermé le mercredi après-midi

## COMMANDE D'ARBRES ET D'ARBUSTES

Comme chaque année le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie lance son opération de commande groupée d'arbres et d'arbustes. L'automne arrivant, les végétaux vont entrer en période de dormance. C'est le moment de penser à planter !

Ces commandes vous permettent de bénéficier de 60 essences d'arbres et arbustes de qualité à des prix intéressants.

Si vous êtes intéressés, venez chercher un bon de commande en mairie et retournez le, signé à la Maison du Parc avant le **14 novembre prochain**.

Pour les personnes désireuses de reporter leur projet de plantation, une action similaire sera programmée en février 2015.

La réception des plans se fera le vendredi 28 novembre et le samedi 29 novembre au matin, à la Maison du Parc, à Notre Dame de Bliquetuit.

Des astuces sur le choix des arbres à planter ou sur les techniques de plantation sont sur le site internet : [www.pnr-seine-normande.com](http://www.pnr-seine-normande.com).

Des conseils paysagers individuels peuvent être dispensés par Samuel Cisse, Maison du Parc  
Tel : 02 35 37 23 16  
Mail : [samuel.cissey@pnr-seine-normande.com](mailto:samuel.cissey@pnr-seine-normande.com)

## Info aux parents des collégiens

Le département a adopté la révision du dispositif des Aides Départementales aux Collégiens dans la perspective d'apporter une réponse plus rapide aux familles sollicitant une Bourse et/ou une Aide à la Restauration dans les collèges (A.R.C) et alléger les démarches en limitant les pièces justificatives à joindre aux démarches.

La Commission permanente a voté le principe d'instruction des demandes à partir du quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales. Pour la majorité des ménages, seule l'attestation de paiement de prestations CAF sera à transmettre pour déterminer l'éligibilité aux aides départementales.

Pour les familles qui ne sont pas allocataires de prestations familiales CAF et qui de ce fait n'ont pas de quotient familial (affiliation à la MSA notamment), une instruction sera réalisée à partir des ressources de la famille les 3 mois précédant le dépôt du dossier.

Pour la procédure d'instruction concernant l'enregistrement de la scolarité des collégiens, les familles devront faire compléter cet élément auprès des collèges lors de la rentrée scolaire, directement sur le formulaire et préalablement à l'envoi du dossier.

Les nouveaux formulaires sont disponibles auprès des centres médicaux sociaux, des maisons du département et des collèges concernés.

Site internet du département :

[www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net)

# Informations Diverses 5

Octobre 2014 - Le Petit Journal N°44

## INAUGURATION DE LA SUPERETTE

Comme l'a dit Eric Lefebvre dans son discours d'inauguration, c'est un projet qui ne date pas d'hier, il était déjà d'actualité à l'époque de M Gibouin.

C'est avec M Gabrielli, que le conseil municipal a décidé de lancer le projet et cela n'a pas été sans mal : des discussions, des esquisses, un premier permis de construire puis un second plus adapté aux besoins du village. C'est M Valognes, architecte qui a eu la charge de réaliser les plans et sa conception architecturale s'intègre parfaitement dans le paysage. Une contrainte majeure a retardé le début des travaux : Les fouilles archéologiques, quelques mois de délais complémentaires et un coût supplémentaire !

En 7 mois pourtant 10 entreprises ont réalisé la construction : Les Bâisseurs régionaux, les entreprises Bellet, Pimont, Alubat, Morice, Cottreaux, ARE, GAMM, SOGEP, Lebreton.

Le travail fut intense également pour la municipalité, le secrétariat de mairie, la commission des travaux sous la responsabilité de Michel Chiesa, pour qui cette construction devint un travail quotidien avec Charles Acéti qui l'a secondé.

Félicitations à tous pour la qualité du travail accompli et le respect des délais.

Il fallait également trouver une enseigne commerciale, ce fut finalement le groupe PROXI qui fut retenu, pour son sérieux et la qualité des produits.

**Du lundi au samedi**

**8h30-13h00**

**15h00-19h30**

**Dimanche**

**9h00-12h30**

**Fermé le mercredi**

Le coût de la construction est de 460 000 € HT autofinancés par le seul budget communal, sans aucune subvention du Conseil Général et de la Région qui pourtant aurait été appréciée pour participer au développement des petites communes.

Seul, notre député Christophe Bouillon nous a apporté une aide sur sa réserve parlementaire et nous l'en remercions vivement. C'est donc lui qui eut l'honneur d'inaugurer la Supérette en présence des élus, anciens et nouveaux, des élus des communes environnantes et de nombreux habitants d'Anneville-Ambourville.



**La population de la Presqu'île a souhaité ce commerce de proximité. Il est là !**

**Désormais il faut le faire vivre.**

**L'avenir de ce magasin dépend de vous maintenant.**

Madame Nathalie Paré est heureuse de vous accueillir, avec le sourire selon tous les premiers clients, pendant les jours et heures d'ouverture.



# 6 TELETHON 2014

Octobre 2014 - Le P'tit Journal N°44

## **UN OBJECTIF QUI N'A PAS CHANGÉ : VAINCRE LA MALADIE**

Guidée par l'urgence de la maladie évolutive et en l'absence de solutions thérapeutiques, l'AFM-Téléthon impulse des projets de recherche et de développement de thérapies innovantes autour de trois priorités : l'innovation, l'intérêt général et l'efficacité thérapeutique, avec un seul objectif : GUERIR.

Des malades souffrant de déficits immunitaires, de maladies rares du sang ou du cerveau, condamnés hier à un verdict sans appel, profitent aujourd'hui des premiers résultats de la recherche.

Rendez-vous festif et solidaire de la fin de l'année, le Téléthon rassemble chaque année des millions de personnes, un engagement fort et fidèle qui permet à l'AFM-Téléthon de poursuivre son combat.

Nous ne doutons pas que les habitants de la presqu'île seront présents les 5 et 6 décembre à la salle Pierre de Coubertin pour participer aux différentes manifestations organisées car chaque année le Téléthon est un succès dans nos communes.

Lors de notre 1ère réunion, bien peu de bénévoles se sont déplacés. Manque de communication, mauvais choix pour le jour... nous espérons surtout que ce n'est pas par manque de motivation.

Pour établir un programme et avancer dans les projets, nous comptons sur la présence de bénévoles, de jeunes, de moins jeunes, de toutes les bonnes volontés, des associations de la presqu'île...

## **à la PROCHAINE REUNION LE VENDREDI 7 NOVEMBRE A 20h30 A LA MAIRIE DE BERVILLE.**

Toutes les initiatives seront les bienvenues. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour préparer ce week-end festif et porteur de sens.

Grâce à vos dons : Pour 100 € employés par l'AFM

- 81 € pour guérir : recherche, essais thérapeutiques, aider les malades et communiquer
- 11,50 € de frais de collecte
- 7,50 € de frais de gestion

Pour les 5 et 6 décembre, apportez-nous des lots, des gâteaux...

**Faites un don** : 66% du montant de vos dons sont déductibles des impôts dans la limite de 20% du revenu imposable.

**REJOIGNEZ-NOUS !!!**

# Repas des Aînés

7

Octobre 2014 - Le Petit Journal N°44



C'est avec plaisir que M. Eric Lefebvre, maire, et M. Samuel Fieffé, maire délégué, entourés des membres du CCAS, ont accueilli le dimanche 5 octobre les Aînés du village pour le traditionnel repas annuel, en présence des doyens d'Anneville-Ambourville : Mme Christiane Toutain et Mr Jean Levaray Dubocage.

M. Lefebvre, lors de son discours d'accueil, n'a pas manqué d'avoir une pensée pour les personnes qui n'ont pas pu être présentes ce jour là.



154 personnes se sont retrouvées salle Pierre de Coubertin pour partager ce moment chaleureux et convivial dans le décor du « Cabaret des parents terribles », un clin d'œil au voyage effectué en mai.

Passé le temps des retrouvailles, chacun a pris place autour des tables décorées de plumes et de paillettes, les couleurs dominantes pour la circonstance étant le rouge et le noir aussi bien dans la salle que sur la scène.

Le repas entrecoupé de conversations animées fut comme d'habitude apprécié de tous.



Cette année, le tirage au sort pour la tombola a favorisé Mme Levaray Dubocage qui a gagné la composition florale et Mr Chéron qui a remporté le coffret de vin, félicitations à tous deux. Toutes les dames sont reparties avec une rose en souvenir de cette belle journée.

L'après-midi était déjà bien avancé lorsqu'il a fallu se séparer et rentrer à la maison, le soir, le repas fut sans doute très léger.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour que ce dimanche soit une réussite.



**Petit rappel** : chaque 2ème jeudi du mois, les membres du CCAS seraient très heureux de vous accueillir à 14h au presbytère.

Les Anciens partent...les nouveaux ne viennent pas les remplacer et le groupe diminue d'année en année. Nous sommes à votre écoute, venez nous rendre visite.

Certains se retrouvent chez eux pour jouer aux cartes, ce serait sympathique si une fois par mois vous veniez nous rejoindre pour jouer mais aussi discuter et partager un goûter. Nous vous attendons...

Les membres du comité des fêtes remercient les entreprises pour leur participation à la réalisation du livret qui a servi à la tombola de la Saint Côme à Ambourville.

« Lopez Acrobatic Show » a animé la fête du dimanche après-midi.

#### **TIRAGE DE LA TOMBOLA :**

- N° 129 : Un compresseur
- N° 126 : Entrées au Puy du Fou
- N° 205 : Soin Esthétique

Nous remercions tous les bénévoles, les participants au repas et au bal du samedi soir et la municipalité d'Anneville-Ambourville qui nous a offert un magnifique feu d'artifice.

#### **PROCHAINES MANIFESTATIONS**

**Samedi 15 novembre 2014 :**

**Soirée choucroute salle P de Coubertin.**

Nous vous y attendons nombreux comme d'habitude, n'oubliez pas de vous inscrire.

**Dimanche 18 janvier 2015 :**

**Galette des rois avec les Aînés.**



## CONCOURS Départemental 2014 des villes, villages et maisons fleuries.

#### **PALMARÈS DU JURY :**

**Prix d'excellence : Commune d'Anneville-Ambourville et M. Gilbert Fromager**

**Prix d'honneur : M. René Agasse**

Des résultats très honorables, félicitations à tous.

Ces récompenses amplement méritées pour votre travail et votre investissement vont inciter tous les participants au concours des jardins fleuries à accentuer leurs efforts pour rendre notre village encore plus agréable à visiter.

## BIBLIOTHEQUE COMMUNALE D'ANNEVILLE-AMBOURVILLE

### Changement d'horaires :

Lundi : de 16h à 17h  
Mercredi : de 14h à 16h  
Samedi : de 10h à 12h

La bibliothèque reste ouverte au public uniquement le samedi matin pendant les grandes vacances scolaires d'été.

Fermeture pendant les vacances de fin d'année.

Nous rappelons que l'inscription et le prêt des livres sont entièrement gratuits. A ce jour, 200 personnes se sont inscrites. Elles y trouvent, romans, romans policiers, science fiction, BD, mangas, biographies, documents, ouvrages typiquement normands, magazines jeunesse, etc.

Nous remercions les généreux donateurs anonymes qui participent à renforcer nos rayons, par leurs dons d'ouvrages. Nous avons fait l'acquisition de nouveaux ouvrages, dont un documentaire sur notre héros normand, Guillaume le Conquérant, et un autre répertoriant tous les arbres remarquables de Haute Normandie. A consulter absolument.



### Contact :

Michel Lequesne au  
02 35 37 69 12 - 06 09 53 22 30  
Courriel:  
bibliotheque.anneville@laposte.net

**CENTENAIRE 14/18**  
La bibliothèque a fait l'achat d'une collection composée d'une vingtaine d'ouvrages (BD, témoignages, documentaires) sur la guerre de 14/18. Ces ouvrages sont actuellement exposés et mis à disposition du public en prêt d'une durée de 15 jours maximum.

## DATES A RETENIR

**Du 19 JANVIER au 13 FEVRIER 2015**

Exposition organisée par la bibliothèque en partenariat avec le Parc Régional.

### LA CHAUSSEE JULES CESAR UNE ROUTE VERS L'OCEAN

La chaussée Jules-César, remarquablement conservée dans le Vexin français, est l'un des principaux vestiges antiques du Val d'Oise. Elle est aussi un trait d'union historique persistant entre Île-de-France et Normandie.

Construite à partir du premier quart du I<sup>er</sup> siècle dans le cadre du vaste réseau routier aménagé par Rome en Gaule, elle joignait Paris à Rouen via Pontoise, avant de gagner l'estuaire de la Seine à Lillebonne puis la Manche à Harfleur.

Le Service départemental d'archéologie du Val d'Oise (SDAVO) aborde l'histoire de cette route bimillénaire vers l'Océan en dépassant les frontières administratives actuelles. À travers une exposition qui va circuler jusqu'à l'embouchure du fleuve, il retrace sa construction, son fonctionnement et le rôle qu'elle a joué dans la romanisation des Gaulois Véliocasses qui peuplaient le Vexin — français et normand —, des Gaulois Calètes qui vivaient dans le Pays de Caux et des Parisii installés autour de Paris.



### LA CHAUSSEE JULES-CESAR

Une route vers l'Océan



## FESTIVAL DE LECTURE A VOIX HAUTE

Ce samedi 4 octobre 2014, à la salle polyvalente de Berville sur Seine, les bibliothèques d'Anneville Ambourville et de Berville sur Seine ont organisé le 15ème festival de lecture à voix haute offert par l'Association pour l'Animation dans le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

### En première partie :

« La guerre de 14-18, ses peintres et ses poètes »

Un spectacle varié de lectures, diaporama et chansons, des textes et poèmes des grands auteurs ayant vécu cette tragédie et des tableaux aux personnages torturés, aux paysages d'enfer, témoignages directs les plus expressifs que nous ayons pu voir jusqu'à présent.

**A l'entracte**, un apéritif dînatoire a permis aux spectateurs de patienter jusqu'à la seconde partie, et les commentaires n'ont pas manqué à propos de cette absurde guerre de 14-18.

### En seconde partie :

« Félix Leclerc et les Tziganes »

Depuis des années les chansons de Félix Leclerc accompagnent Henry Dubos. Un jour, elles rencontrèrent la musique slave. Est-ce vraiment un hasard ? Félix Leclerc était aussi violoniste et sa musique emprunte aux grands espaces de l'Europe de l'est autant qu'à l'immensité de la terre canadienne : silence, neige, taciturnes bouleaux et longs secrets à découvrir.

Ce samedi soir, le public fasciné par les doigts de Martial Murray dansant sur les cordes de sa cithare, faisant jaillir les notes qui s'enroulent comme des perles et parfument l'air de mélodies tendres et cristallines, les doigts magiques de Tania Dubos virevoltant avec une incroyable virtuosité sur son piano et les textes sublimes si bien interprétés par Élisabeth Touchard ont accompagné la voix chaude et grave de Henry Dubos et sa guitare dans une ambiance de cabaret. Le public fut conquis.



## **TRAVAUX RÉALISÉS EN 2014 :**

### Presbytère

- Couverture du porche du portail du presbytère en tuiles normandes.
- Création d'un cheminement doux en sable stabilisé qui traverse le parc paysagé du presbytère jusqu'à l'école maternelle.
- Abattage de 5 arbres dans la partie arrière du presbytère pour sécuriser le cheminement.
- Regarnissage des allées en gravier.
- Ouverture du mur d'enceinte côté cabinet infirmier.



### Groupe scolaire Jean Mermoz

- Application d'un produit de démoissage sur l'ensemble du couvert.
- Remaniage partiel d'ardoises.
- Nouveau point d'entrée de la maternelle : Pose d'un portillon.
- Les 23 bornes du parking de l'école ont été scellées et repeintes en blanc.



### Travaux dans l'école

- Révision des TBI.
- Remplacement de 3 vitres.
- Pose d'un chauffe eau et d'un déversoir.
- Pose d'un point lumineux à détection côté cuisine.
- Remise en jeu de la porte principale école maternelle.
- Réparation d'un volet roulant et remplacement d'une ferme imposte.
- Remplacement des patères entrée école élémentaire.
- Le mobilier scolaire a été complété dans deux classes.
- Achats de bancs et de lits pour la maternelle.

### Stade Jacques Gibouin

- Peinture de la clôture et remplacement des serrures.



Les travaux de construction d'un abri bus et de WC publics démarreront en Octobre.

Pendant les travaux, l'actuel abri bus sera transféré sur le parking des poids lourds.



**USPI GÉNÉRALE**

Comme vous avez pu le constater sur la plaquette éditée pour la saison 2014 – 2015 et distribuée dans toutes les boîtes à lettres des communes de la presqu'île, l'équipe du bureau de l'USPI G a changé. Nous vous en rappelons la composition :

**Présidente :** Stéphanie DHOLLANDE  
**Trésorier :** Serge CADINOT  
**Secrétaire :** Colette BESSIN  
**Président d'Honneur :** Jean NOURRICHARD



Nous souhaitons assurer la continuité et le bon développement de notre association, comme le faisaient nos prédécesseurs.

Pour ce faire, nous comptons sur toutes les sections pour avancer et travailler, main dans la main, afin de réunir le maximum d'adhérents.

Nous espérons également pouvoir assurer chaque année la JOURNEE DES SPORTS, avant la rentrée et non une année sur deux, celle-ci étant importante pour recruter de nouveaux licenciés dans chaque discipline.

**USPI GYM**

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LA FFEPGV  
 Salle Polyvalente de Berville sur Seine  
 Tous les lundis soirs de 18h45 à 19h45  
 Sauf pendant les vacances scolaires.

**Renseignements au**

- 06 17 03 41 17

- 06 09 53 22 30 ou 02 35 37 69 12

Courriel : [michel.lequesne@club-internet.fr](mailto:michel.lequesne@club-internet.fr)

**Tarifs 2014/2015 :** 71 euros (licence comprise)



**24 HEURES SCOOTERS D'ANNEVILLE-AMBOURVILLE**

# Centre de loisirs de la 13 presqu'île

Octobre 2014 - Le Petit Journal N°44

Le Club de Loisirs Sans Hébergement de Berville sur Seine a comptabilisé cette année 94 enfants de la presqu'île inscrits pour une moyenne de 60 enfants par jour dont 38 enfants d'Anneville-Ambourville. Ce fut encore pour les organisateurs ce que l'on peut appeler un grand succès. L'équipe d'animation dirigée pour la 10ème année consécutive par Yannick Larochelle était composée de Sarah, son adjointe, Mélissa, Claudie, Jérémy, Lucie, Léa et Marion.

Elle avait choisi le thème du Moyen Age pour proposer à tous ces joyeux enfants un programme aussi dynamique que varié : au centre, bien sûr, avec les activités manuelles et sportives, les jeux de piste, les olympiades, la chasse au trésor, mais aussi les sorties : plusieurs à la piscine de l'Archipel puis à la plage de Villers sur Mer, en forêt de Bardouville, au château de Clères où une animation les attendait ainsi que la visite du parc, au château de Robert le Diable avec une conteuse du Parc, à la base de Jumièges, au four à pain de la Haye de Routot et encore au rêve de bisons à Muchedent, au poney club de Caumont et enfin une grande sortie au parc d'attractions du Bocasse.



Il y a eu aussi une nuit au centre avec une boum où furent élus la Miss et le Mister 2014 du Centre de loisirs et pour conclure en fanfare, un spectacle donné en fin de séjour dans la gaieté et la bonne humeur en présence des familles, des élus, dans une salle comble.

Un grand merci à l'équipe d'animation, aux organisateurs du Dynamic club, aux municipalités de la presqu'île.

Outre le prêt du car communal pour les sorties et la mise à disposition de son chauffeur, la commune d'Anneville-Ambourville a versé la somme de 3025 € au Dynamic club, ce qui correspond à une participation de 5,50€ par jour de présence et par enfant de la commune pendant le séjour.



L'année scolaire précédente avait été ponctuée par de nombreuses sorties et événements. Notamment, la Kermesse qui fut un grand succès sous un soleil quelque peu timide! Merci à toutes les bonnes volontés !

## **LA RENTRÉE**

Mardi 2 septembre 2014, c'était la rentrée des classes....

Et c'est toujours dans une ambiance conviviale que chaque enfant a retrouvé le chemin de l'école et son rang face à son maître ou sa maîtresse.

Nous comptons toujours 6 classes avec 137 élèves.

L'équipe éducative qui encadre vos enfants ne change pas beaucoup :

En maternelle, Mme DIEN Aurélie, qui travaille cette année à 75% est secondée le jeudi par Mme Dombart Emilie avec l'aide de Sylvie et de Brigitte, elles ont en charge la classe des GS et Mr ROBERT Guillaume s'occupe toujours des PS avec l'aide de Christine.

Pour l'élémentaire, Mme VATTIER Sandra et moi-même Mme NOHE Claire avons en charge respectivement le CE1/CE2 et le CP. Quant à Mme LECLERC Marie-Pierre et Mr FOUQUET Emmanuel, ils ont en charge le cycle 3, le CE2/CM1 et le CM1/CM2.

Et c'est Mme LHOMMEL Mylène qui assure la décharge de direction le vendredi.

Du côté des intervenants, Mr VIRMONTAIS Laurent assure toujours l'éducation musicale et Mr FRIBOULET Mathieu a en charge l'éducation des Techniques informatiques de communication et le sport pour le cycle 3.

C'est donc toute une équipe pédagogique et éducative soudée et dévouée aux élèves qui entoure vos enfants.

## **L'ORGANISATION D'ÉCOLE**

Pour ce qui concerne l'organisation de l'école, quelques changements:

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) auront lieu de 15h55 à 16h55 les jeudis.

La piscine est désormais assurée le jeudi matin. La classe de Mme LECLERC commencera le cycle jusqu'aux vacances de la Toussaint. Puis suivront les classes de Mr FOUQUET, Mme VATTIER, Mme NOHE et Mme DIEN.

## **LE SITE INTERNET DE L'ÉCOLE**

Toute l'actualité de l'école est mise en ligne sur le site internet de l'école : les activités, les productions des enfants, les activités sportives, l'accueil périscolaire avec Michelle...

Afin d'avoir les informations en avant première, n'hésitez pas à vous inscrire gratuitement dans l'espace abonné : <http://ecoles.ac-rouen.fr/jean-mermoz>

Mme NOHE Claire, directrice de l'école.



### **LES ÉLÈVES DE CM2 DÉJÀ RÉCOMPENSÉS.**

En ce début d'année scolaire Monsieur Lefebvre, au nom de la municipalité, a remis à tous les élèves de la classe de Mr Fouquet les dictionnaires de français, français/anglais et un atlas qu'ils emporteront en juin lors de leur départ de l'école pour le collège.

Avec leur enseignant ils vont pouvoir ainsi découvrir et travailler avec ces ouvrages pendant l'année scolaire et les habitudes étant prises, nous espérons qu'ils n'hésiteront pas à les utiliser tout au long de leur scolarité. Bon courage à tous pour votre dernière année à l'école Jean Mermoz !



Octobre 2014 - Le P'tit Journal N°44

En cette rentrée 2014, comme chaque début d'année scolaire, les activités se mettent en place.

### Le péri-scolaire

#### Le Matin

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h15 à 8h50  
Jeux de société, contes, activités... pour démarrer la journée en douceur.

L'équipe d'animation accompagne les enfants de l'école maternelle dans leur classe.

#### Le Soir

Lundi mardi, jeudi et vendredi

De 15h55 à 16h55

Temps d'activités « Rythmes scolaires »

L'équipe d'animation attend les enfants sous le préau à la sortie de l'école.

Michèle pour les maternelles et les CP

Mathieu pour les CE et CM

**Au programme ce trimestre :**

	De la Maternelle au CP	Du CE 1 au CM2
Septembre	Découverte de la nature : T'es pas si bête, la bête !	Sports de Ballon
Octobre	Animation lecture : livre animé	Sports de Raquette
Novembre	Tout en Art : Arts Plastiques	Expression corporelle et Eveil à la Danse
Décembre	Expression corporelle : Eveil à la danse mise en place d'une chorégraphie	Danse et Chorégraphie

L'enfant participant à ces activités ne peut pas quitter la séance avant la fin de l'heure.

**De 16h55 à 18h30** Accueil Péri-scolaire

Goûter pour recharger les batteries et Activités thématiques, jeux intérieurs ou extérieurs.



### INFORMATION AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE JEAN MERMOZ.

Vos enfants ne pourront pas être accueillis par les animateurs de l'accueil péri-scolaire si vous ne vous êtes pas inscrits au préalable auprès de la MJC.

En cas de retard des parents à la sortie de l'école, pour des raisons de responsabilité, seuls les enfants ayant payé leur adhésion à la MJC pourront être accueillis exceptionnellement sans réservation ce jour là.

Vous pouvez retirer votre fiche d'inscription auprès de Michèle, responsable de l'accueil péri-scolaire ou directement à la MJC de Duclair.

### Le mercredi après-midi

Possibilité d'inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs 3-11ans de la MJC de Duclair.

Vous êtes intéressés ? N'hésitez pas à vous manifester auprès de Michèle ou à la Mairie.

### Problèmes de transport avec le car communal soulevés et à résoudre :

**1) Transport jusqu'au bac :** Les enfants devront certainement posséder un titre de transport pour pouvoir bénéficier du transport jusqu'au bac où ils seraient pris en charge par un animateur de la MJC de DUCLAIR rive gauche.

**2) L'arrêt du bac pour la pause à 12h20.**

Le car déposera d'abord les enfants de l'école aux différents arrêts avant de se diriger vers le bac et ne pourra sûrement pas s'y rendre pour 12h20.

Si beaucoup de parents étaient intéressés par cette formule nous pourrions étudier à nouveau ces questions mais dans le sondage effectué en juin, aucune demande positive n'avait été émise pour un accueil le mercredi après-midi.

### NOUVEAU ! VACANCES DE TOUSSAINT 2014

Un accueil de loisirs 3-11 ans ouvrira ses portes sur la presqu'île du Lundi 20 au Vendredi 31 octobre 2014 sur la commune de Bardouville

#### Renseignements :

MJC Duclair 17 rue du 19 Mars 1962 76480 Duclair

Site : [www.mjc-duclair.fr](http://www.mjc-duclair.fr)

Michèle Briche coordinatrice de la presqu'île

06.25.17.12.04



## ACCUEIL DE JOUR A DUCLAIR

Depuis le 1er juillet, un accueil de jour est ouvert à la résidence de l'Archipel à Duclair, 89 chemin Clarin Mustad.

L'accueil de jour a pour but de soulager les familles le temps d'un jour, voire plusieurs, au cours de la semaine et se charge des transports aller et retour depuis le domicile.

Destiné à accueillir 6 personnes atteintes de pathologies démentielles, une personne diplômée assistée d'un agent de soins y proposera des activités adaptées à chacun.

Pour de plus amples informations, contacter le 02 32 82 64 00.

### DATE À NOTER SUR VOS AGENDAS

**Samedi 20 décembre :**  
 Passage du Père Noël le matin pour les enfants très sages  
 et l'après-midi distribution des colis aux Anciens du village.

## C. L. I. C Seine Austreberthe pour les Cantons de Duclair et Pavilly

### QU'EST-CE QU'UN CLIC ?

Un Centre Local d'Information et Coordination gérontologique est un lieu :

- D'accueil, d'information et d'orientation des personnes âgées, de leur entourage et des professionnels.
- D'évaluation des besoins des personnes âgées.
- D'élaboration et de mise en œuvre de plans d'aide personnalisés.
- De coordination des différents professionnels du secteur gérontologique.

Le CLIC accompagne GRATUITEMENT la personne âgée pour tous les besoins de la vie quotidienne :

- Soutien à domicile : sortie d'hôpital, aide à domicile, habitat, télé-alarme, portage des repas, soutien aux familles, Equipe spéciale Alzheimer.
- Aides financières : Allocation Personnalisée d'Autonomie APA, aide sociale, caisse de retraite, CMU, mutuelle.
- Hébergement : famille d'accueil, maison de retraite,

accueil de jour, résidences pour personnes âgées.

- Aides administratives : aides à la constitution du dossier, retraite, loisirs, transport, MDPH, mesures de protection, aides fiscales, maltraitance.

N'hésitez pas à contacter le CLIC Seine Austreberthe.

- Accueil du public
- Permanence téléphonique
- Visite à domicile possible sur rendez-vous

Du lundi au vendredi  
 de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 17h00.

**CLIC Seine Austreberthe**  
**Hôpital de Barentin**  
**17 rue Pierre et Marie Curie**  
**76360 Barentin**  
**TEL : 02 35 92 10 24**



Cet été, une vingtaine d'enfants de la Presqu'île a participé aux activités nautiques dispensées par le CVAS. Ils étaient accueillis du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Malgré les conditions météorologiques parfois très humides, le vent a, à chaque fois, pointé le bout de son nez et pratiquement tous les jeunes Presqu'iliens ont validé leur premier niveau de compétence en Voile.

De bons souvenirs tant terrestres que nautiques ont marqué l'esprit des petits et grands ainsi que celui des moniteurs. La bonne ambiance mêlée à un grand bol d'air, était, cette fois encore, bien au rendez-vous.

Quelques photos des stages sont disponibles au club et seront bientôt mises en ligne sur notre site [cvas.fr](http://cvas.fr)

Pour la rentrée de Septembre, l'équipe du Club de Voile d'Anneville-Ambourville et Yville sur Seine sera heureuse de vous accueillir tous les mercredis et samedis après-midi à partir du 6 Septembre 2014.

Vous pourrez y découvrir :

- L'école de voile loisir sportif : des premiers bords vers une navigation responsable et performante
- L'école de voile compétition : du jeu de la régates vers le haut niveau national
- L'école de voile équipage : initiation aux rudiments de la navigation en équipage sur des voiliers pour participer à des régates et/ou de futures croisières



Tous les jours de la semaine sous réserve du calendrier événementiel vous pourrez naviguer librement pour les propriétaires de bateau (parking disponible) ou louer des catamarans, des planches à voile ou des kayaks.

Les familles de la Presqu'île sont mises à l'honneur une nouvelle fois en cet automne 2014 avec des sorties nautiques programmées les dimanches.

Pour les vacances scolaires de la Toussaint, des stages à thème (Création, sport, nature) vous sont proposés.

Nous mettons aussi à disposition notre salle de réception et notre hébergement pour vos projets de fêtes ou séminaires.



Toute l'équipe du CVAS sera heureuse de vous rencontrer lors de vos prochaines visites dans nos locaux. Nous répondrons à toutes vos questions. Vous pouvez aussi nous contacter

par téléphone au **02 35 37 57 00** ou

par courriel à [asso@cvas.fr](mailto:asso@cvas.fr)

# Dynamic Club 88 19

Octobre 2014 - Le Petit Journal N°44

## **RAPPEL DES ACTIVITES :**

- Atelier peinture
- Atelier sculpture
- Atelier théâtre
- Club des anciens
- Atelier informatique
- Bibliothèque
- Danse de salon
- Club de lecture

### **IMPORTANT :**

Les cours de danses de salon s'effectuent désormais chaque mercredi de 19 à 21h à la salle des fêtes d'Anneville-Ambourville

Les tarifs d'adhésion pour la rentrée septembre 2014 ont été fixés à 16 euros. L'adhésion permet de pratiquer toutes les activités, excepté l'informatique.

Le tarif pour les cours informatique de base est de 44 euros / an en plus de l'adhésion

o L'atelier théâtre recrute à partir de 8 ans. Les bons Pass Culture sont acceptés. Des stages encadrés par des professionnels sont organisés pendant la saison.

o Nota : N'hésitez pas à franchir la porte de l'atelier sculpture, comme l'ont déjà fait nos adhérents, hommes, femmes, de l'Eure et de Seine Maritime, et qui exercent leur art dans une ambiance très conviviale chaque lundi.

Contacts pour l'ensemble des activités :  
Michel Lequesne : 06 09 53 22 30 et 02 35 37 69 12  
Email : [dynamic.club88@laposte.net](mailto:dynamic.club88@laposte.net)  
Blog : [dynamic.club88.over-blog.com](http://dynamic.club88.over-blog.com)

## **STAGE ET SOIREE DANSES FOLK**

**Samedi 22 novembre 2014.**

Après-midi stage folk ouvert aux personnes de 7 à 77 ans des dérogations peuvent être accordées au delà de l'âge requis

20h30 soirée danses dans une ambiance conviviale et chaleureuse,

Venez assister en spectateur ou en participant à la découverte des danses folk issues du folklore traditionnel. On y dansera, sans spectacle ni costume folklorique, mais avec des musiciens sur des arrangements revitalisés.



**Salle polyvalente de Berville sur Seine**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 AVRIL 2014 À 20 HEURES**

L'an deux mil quatorze, le 25 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 Avril, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : MM LEFEBVRE, FIEFFÉ, Mme MÉNAGER, Mr BELLEC, Mmes BARRY, BLONDEAU, BRARD, Mr VIGÉ, Mme CHAUMERON, Mr LAURENCE, Mme GOUGEON, Mr LECHEVALIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM RAGUET, COTÉ, Mme BYHET.

Mr RAGUET Jean-Marc, empêché d'assister à cette séance, a donné procuration par écrit pour voter en son nom à Mme MÉNAGER Janine.

Mr COTÉ, empêché d'assister à cette séance, a donné procuration par écrit pour voter en son nom à Mme GOUGEON Christine.

Mme BYHET Laurence, empêchée d'assister à cette séance, a donné procuration par écrit pour voter en son nom à Mr LEFEBVRE Eric.

Madame BARRY Josiane est élue secrétaire de séance.

Le Compte Rendu de la séance du 04 Avril 2014 est adopté.

Mr le Maire donne une précision concernant le bail à établir pour la supérette à savoir sa durée est de 9 ans, mais il peut être dénoncé à tout moment avec un préavis de 6 mois.

**REGIE DE TRANSPORT****\* COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013**

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent comme suit :

**\* Fonctionnement :**

Dépenses d'exploitation 2013 :	20 137,32€
Recettes d'exploitation 2013 :	38 011,55€
Excédent reporté :	72 718,67€

**\* Investissement :**

Dépenses 2013 :	0,00€
Recettes 2013 :	0,00€
Excédent d'investissement reporté :	20 710,09€

Excédent global année 2013 : 111 302,99€

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2013.

**\* BUDGET PRIMITIF 2014**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2014 qui s'équilibre comme suit :

**\* Fonctionnement :**

Dépenses et recettes : 110 592,00€

# Réunions de conseil 21

Octobre 2014 - Le Petit Journal N°44

\* Investissement :

Dépenses et recettes : 20 710,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2014.

## TARIFS 2014

Mr Le Maire propose les tarifs suivants, une augmentation de 2% est appliquée :

\* CONCESSIONS CIMETIÈRES AMBOURVILLE ET ANCIEN ANNEVILLE

15 ans 21,00 €

30 ans 34,00 €

50 ans 46,00 €

\* CONCESSIONS NOUVEAU CIMETIÈRE

15 ans 61,00 €

30 ans 123,00 €

50 ans 222,00 €

\* CONCESSION AU COLUMBARIUM D'ANNEVILLE ET D'AMBOURVILLE

Pour 1 module 2 urnes standard 30 ans 1 115,00 €

Pour 1 module 2 urnes standard 50 ans 1 342,00 €

\* MARAIS COMMUNAUX

Bovin 72,00 €

\* PARTICIPATION A VOYAGE SCOLAIRE POUR COLLEGES ET LYCEES (accordée par enfant une fois par année scolaire)

Forfait par enfant : 96,00 €

\* SALLE DES FÊTES

- Caution 470,00 €

- Location

(Du vendredi à 17 H jusqu'au Dimanche à minuit) 418,00 €

- Location au personnel communal, aux élus 209,00 €

(1 fois par personne dans l'année civile)

- Location Vin d'honneur (1 journée) 209,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces tarifs.

## COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013

Le Compte Administratif et le Compte de gestion 2013 s'établissent comme suit :

\* Dépenses de fonctionnement : 967 932,53€

\* Recettes de fonctionnement : 1 312 507,70€

\* Excédent reporté : 1 704 792,55€

Résultat de clôture Excédent : 2 049 367,72€

* Dépenses d'investissement :	853 635,27€
* Recettes d'investissement :	775 312,30€
* Déficit reporté :	186 218,97€
Résultat de clôture Déficit :	<u>264 541,94€</u>

Soit un excédent de clôture de l'année 2013 qui s'élève à 1 784 825,78€.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2013.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le compte administratif 2013,

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de :

- 1 076 541,94€ à l'article 1068 en recettes d'investissement.
- 264 541,94€ à l'article 001 en dépenses d'investissement
- 972 825,78€ à l'article 002 en recettes de fonctionnement

#### FISCALITÉ LOCALE -TAUX D'IMPOSITION 2014

Le Conseil Municipal vote les 3 taxes comme suit pour l'année 2014 :

- Taxe d'Habitation	6,94 %	Produit attendu	56 748 €
- Taxe Foncière (bâti)	19,01 %	Produit attendu	162 916 €
- Taxe Foncière (non bâti)	27,69 %	Produit attendu	15 589 €
		TOTAL	235 253€

A noter que la participation au Collège de Duclair pour l'année 2014 n'est pas fiscalisée, elle est inscrite au BP2014, charge directe supportée par la Commune pour 11 484€.

#### DEMANDES DE SUBVENTIONS 2014

Il est procédé au vote de l'enveloppe globale des subventions qui seront versées au titre de l'année 2014, soit un total de 19 000 € (Article 6574 du BP).

Les subventions seront versées au vu d'un bilan financier certifié conforme.

Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par le « Centre culture et Loisirs » d'Ambourville relatif à une demande de subvention, le Conseil Municipal émet un avis défavorable, la priorité est donnée à la restauration des bâtiments communaux (église, école, presbytère...) ainsi qu'à l'aide financière aux associations communales.

#### PROVISIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil Municipal décide de voter des provisions budgétaires :

- Pour litige en cours
- Dépense de fonctionnement, Article 6815 : 3 500€
- Recette d'investissement, Article 15112 : 3 500€

# Réunions de conseil 23

Octobre 2014 - Le Petit Journal N°44

## BUDGET PRIMITIF 2014

Mr le Maire présente le projet de Budget Primitif 2014 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 988 197,00€
- Dépenses et recettes d'investissement : 2 017 138,00€

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2014 de la Commune.

Au regard du programme de travaux d'investissement, Mme BRARD regrette l'absence de système de chauffage dans la salle des sports.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à solliciter auprès de la CREA le Fonds d'Aide à l'Aménagement 2014, en section d'investissement et de fonctionnement.

Mr le Maire est autorisé à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à mandater la facture d'un montant de 6 648,90€ relative aux travaux d'effacement « route du village » Tranche 1 au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime.

- L'association Presqu'île Madagascar a adressé un courrier de remerciements pour la contribution de la Commune au 36ème loto au profit des enfants déshérités de Madagascar.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H25.

Pour Le Maire absent,  
Le Maire-Adjoint,

La Secrétaire de séance,

J. MÉNAGER.

J. BARRY.



### **MAIRIE**

#### **Anneville :**

Le Lundi de 17h à 19h

Les Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi 9h à 12h

#### **Ambourville :**

Le jeudi de 16h15 à 18h00

### **DÉCHETTERIE**

Lundi : 8h - 12h

Mercredi : 8h - 12h

Vendredi : 14h - 18h

Samedi : 8h - 12h et 14h - 18h

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le 20 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 Juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr LEFEBVRE Eric, Maire.

Étaient présents : M. LEFEBVRE Éric, Mme MÉNAGER Janine, M. FIEFFÉ Samuel, Mme BARRY Josiane, M. BELLEC Dominique, Mme BLONDEAU Anne-Sophie, MM RAGUET Jean-Marc et VIGÉ François, Mme CHAUMERON Claire, M. LAURENCE Francis, Mme GOUGEON Christine, M. LECHEVALIER Martial.

Absents excusés : Mme BRARD, Mr COTÉ et Mme BYHET.

Mme BRARD, empêchée d'assister à cette séance, a donné procuration par écrit pour voter en son nom à Mr LEFEBVRE.

Mr COTÉ, empêché d'assister à cette séance, a donné procuration par écrit pour voter en son nom à Mme GOUGEON.

Mme BYHET, empêchée d'assister à cette séance, a donné procuration par écrit pour voter en son nom à Mr RAGUET.

Madame MÉNAGER Janine est élue secrétaire de séance.

Le Compte rendu du 25 Avril 2014 est adopté. Mr LECHEVALIER souligne qu'il n'en a pas été destinataire. Un exemplaire lui est remis en séance.

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET LEURS REPRÉSENTANTS**

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L284 à L286 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire quatre délégués et six suppléants. Le bureau est présidé par le Maire et comprend 2 conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir MM LAURENCE, BARRY, BLONDEAU, CHAUMERON.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que la liste « Agir ensemble pour Anneville et Ambourville » avait déposé une liste de candidats.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés), dont 3 procurations:	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages exprimés :	15

Suffrages obtenus « Agir ensemble pour Anneville et Ambourville » : 15 Voix, nombre de délégués obtenu : 04 (LEFEBVRE Eric, BARRY Josiane, FIEFFÉ Samuel, GOUGEON Christine), nombre de suppléants obtenu : 06 (BELLEC Dominique, BLONDEAU Anne-Sophie, RAGUET Jean-Marc, CHAUMERON Claire, LAURENCE Francis, BYHET Laurence).

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ CNAS, REPRÉSENTANT LES AGENTS**

Lors de la séance du 04/04/2014, Mme BYHET Laurence avait été désignée représentant des élus au sein des instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le Conseil Municipal désigne Mme SAUNIER Nathalie, en qualité de délégué représentant les agents au sein du CNAS.

**DÉSIGNATION D'UN « CORRESPONDANT DÉFENSE »**

Mme BRARD Audrey est désignée, parmi les membres du Conseil Municipal, en qualité de correspondant Défense. Les correspondants Défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur Commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation.

**DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°01**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux observations formulées par Mme RUFFE, receveur municipal, il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires au BP 2014 comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Libellé</b>	<b>Sens</b>	<b>Montant</b>
<b>Article</b>	<b>Chapitre</b>			
676	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	200,00€
	023	Virement à la section d'investissement	+	200,00€
<b>Recettes</b>	<b>Investissement</b>			
2182	041	Opérations patrimoniales	-	200,00€
	021	Virement de la section de fonctionnement	+	200,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire N°01.

**DÉLIBÉRATION POUR ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CREA « QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR » (École maternelle)**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

La Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (la CREA) propose aux communes volontaires de se regrouper afin de procéder à des diagnostics de qualité de l'air dans les bâtiments communaux soumis à réglementation.

Afin de réaliser des économies d'échelle, il apparaît en effet opportun de s'associer pour l'achat de ces prestations et donc de constituer entre les communes intéressées et la CREA un groupement de commandes, conformément à la faculté offerte par l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Dans un tel cas et selon les dispositions de ce même article, une convention constitutive sera signée par les membres du groupement. Elle définira les modalités de fonctionnement du groupement et désignera un coordonnateur parmi ses membres, en l'occurrence la CREA. Celle-ci sera chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Une fois connue la liste des communes intéressées par ce groupement de commandes, une convention à intervenir désignera la CREA comme coordonnateur. La CREA sera alors chargée, outre l'organisation de la procédure de consultation, de signer et de notifier le marché, chacun des membres sera tenu, pour ce qui le concernera, de s'assurer de sa bonne exécution.

En outre, la convention précisera que la Commission d'appel d'offres compétente sera celle de la CREA.

Le groupement de commandes sera constitué jusqu'à la notification par le coordonnateur des marchés de chacune des communes.

Le marché sera conclu pour les prestations définies, il ne sera donc pas reconductible.

La procédure utilisée sera celle de la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 8, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

Considérant l'intérêt pour la commune d'Anneville-Ambourville de s'associer à ce groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics de la qualité de l'air intérieur, et en attendant de connaître la liste de toutes les communes également intéressées pour finaliser la rédaction de la convention du groupement de commandes,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au prochain groupement de commandes qui sera constitué afin de procéder à des diagnostics de la qualité de l'air dans les bâtiments publics.

Le décret n°2011-1728 instaure l'obligation progressive de réaliser une surveillance périodique de la qualité de l'air dans certains établissements recevant du public, soit avant le 01/01/2015 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### DÉLIBÉRATION TRAVAUX INVESTISSEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC 2014

Mr le Maire présente les avant-projets de travaux d'éclairage public pour l'inscription au programme 2014 du SDE76:

<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant Total TTC</b>	<b>Financement SDE</b>	<b>Participation communale</b>
Espace public du parking de la supérette	23 195,53€	11 363,81€	11 831,72€
Lotissement la Longue Fosse	32 171,11€	12 943,40€	19 227,71€
Route du village – 3 <sup>ème</sup> partie Effacement de réseaux	205 908,00€	132 891,00€	73 017,00€
Route du village – 3 <sup>ème</sup> partie Éclaire	59 891,86€	20 244,72€	39 647,14€

Le Conseil Municipal valide l'ensemble des travaux pour un montant total à charge de la Commune de 143 723,57€, et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

**DÉLIBÉRATION POUR ADHÉSION A L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE**

Le Conseil Municipal,

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales en son article L5511-1,
- Les statuts de l'Agence Technique Départementale de Seine-Maritime (ATD76) approuvés par l'Assemblée Générale constitutive du 19/11/2012,

Considérant :

L'intérêt pour la Commune de recourir aux services de l'ATD76,

DECIDE

- de demander l'adhésion à l'ATD76 à compter du 01/01/2014 et d'en approuver les statuts,
- d'approuver le versement d'une cotisation annuelle de 0,51€ par habitant avec un forfait minimum de 202€ pour 2014, et fixée par l'assemblée générale de l'ATD76 pour les années suivantes. Pour l'année 2014, sur la base d'une population d'habitants (référence INSEE : 1228, Population Totale publiée au 01/01/2014), cette cotisation représente une dépense de 626,28 €.

**DÉLIBÉRATION POUR ADHÉSION AU DISPOSITIF DE LA CREA DE VALORISATION DES CEE**

La Commune est engagée dans une politique volontariste de lutte contre le changement climatique.

Par ailleurs, la loi du 13 juillet 2005 introduit en France le mécanisme des certificats d'énergie (CEE). Ces certificats constituent une des mesures favorisant l'efficacité énergétique. Ce dispositif repose sur l'obligation faite aux vendeurs d'énergie (désignés comme les « obligés ») de promouvoir ou de réaliser des économies d'énergie. Ces derniers peuvent réaliser eux-mêmes des actions ou acheter des CEE générés par les travaux réalisés par des acteurs dits « éligibles », tels que les collectivités locales.

Ainsi, les travaux visant à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments publics ou de l'éclairage urbain peuvent être valorisés sous la forme de CEE, qu'elles peuvent ensuite vendre sur le marché des CEE. Les actions d'économies d'énergie réalisées sont comptabilisées en « kWh cumac » (Cumac : « cumulé et actualisé »). Cette unité de mesure prend en compte le cumul des économies réalisées pendant la période d'efficacité d'une action.

Depuis le 1er janvier 2011, début de la seconde période du dispositif national des CEE, les modalités d'obtention des CEE sont devenues plus complexes, particulièrement pour les petites collectivités. Ces modalités sont reportées sur l'année 2014, période dite transitoire.

Ainsi, le dépôt d'un dossier de demande de CEE est soumis à deux règles contraignantes : la demande doit porter sur un volume supérieur ou égal à 20 GWh cumac et le délai pour déposer une demande est ramené à 12 mois à compter de la fin des travaux.

Pour cette raison et afin de simplifier l'utilisation du dispositif des CEE par les collectivités membres, la CREA propose, dans la continuité du dispositif proposé entre 2011 et 2013, de poursuivre la mutualisation de la valorisation des opérations d'économies d'énergie.

Ce dispositif complète le service de conseil en énergie partagé déployé depuis 2009.

Une convention d'adhésion présentée et validée au Conseil Communautaire de la CREA du 10 février 2014, détaille les modalités de mise en œuvre du partenariat devant se dérouler jusqu'à la fin de la période

transitoire de valorisation des CEE, soit le 31/12/2014.

Il est donc proposé que la Commune adhère à ce partenariat en signant la convention spécifique.

Par cette adhésion, la CREA apporte à la commune

- Une expertise neutre et indépendante, notamment d'ordre technique pour identifier les gisements d'économies d'énergie et les solutions énergétiques performantes,
- Une information et un conseil sur les actions éligibles,
- Une aide pour intégrer dans les pièces des marchés publics les prescriptions techniques et administratives nécessaires à la collecte des CEE,
- La prise en charge administrative de la constitution des dossiers de CEE,
- Le versement de la contribution financière à la réalisation des opérations d'économies d'énergie éligibles aux CEE.

L'adhésion de la Commune au dispositif proposé par la CREA ne présente aucun caractère d'exclusivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la Commune à ce dispositif et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces et effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### EXONÉRATION IMPÔTS SUR LES SPECTACLES 2015

Monsieur Le Maire propose l'exonération sur les spectacles 2015 comme les années précédentes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'exonérer les compétitions sportives passibles de l'impôt sur les spectacles pour l'année 2015,
- mandate Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE ET CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Mr DECHAMPS Tyrone réunit les conditions d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise, le Conseil Municipal est favorable à l'avancement de grade de Mr DECHAMPS, à compter du 02 Juillet 2014.

Le poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe est supprimé, il est créé un poste d'Agent de Maîtrise, à temps complet, à compter du 02 Juillet 2014.

Mr le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches et signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'ASSOCIATION NATIONALE « NOTRE VILLAGE »

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune adhère à l'association Nationale Notre Village et doit s'acquitter de sa cotisation annuelle.

L'Association Nationale Notre Village œuvre pour sauvegarder et préserver la qualité de vie en milieu rural, en accompagnant les communes et communautés de communes rurales de moins de 3500 habitants sur le territoire national, dans la préservation et le développement harmonieux de leur territoire. L'Association Nationale Notre Village œuvre depuis près de 20 ans avec les collectivités territoriales dans le domaine du développement durable en les accompagnant dans une démarche agenda 21 (programme

d'actions). Des outils et une procédure sont adaptés aux collectivités rurales.

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant habilité à voter à l'Assemblée Générale en l'absence et à la place du titulaire.

Après délibération, le Conseil Municipal nomme :

- Mr BELLEC Dominique, titulaire
- Mr LEFEBVRE Eric, suppléant

### AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Par arrêté préfectoral du 18/04/2014, une enquête publique est prescrite du 22/05 au 23/06/2014 inclus sur le projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) pour la région de Haute-Normandie, sur le territoire des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Le SRCE est un outil de mise en œuvre des trames verte et bleue. Il constitue un schéma d'aménagement durable du territoire. Ce document-cadre est élaboré conjointement par la Région Haute-Normandie et l'État.

La Commune d'Anneville-Ambourville est particulièrement concernée par sa situation géographique et par la qualité de son territoire.

Considérant l'enjeu majeur de la trame verte et bleue dont nous sommes les garants au cœur de notre Commune, de la préservation des zones humides, de la diversité de paysage, du maintien d'un habitat essentiel pour la faune et la flore, d'assurer la continuité écologique du territoire etc...

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet. Toutefois, il paraît important de prendre en compte plusieurs remarques :

- ▶ L'aspect socio-économique dont nous dépendons tous,
- ▶ Les impacts et les orientations que nos acteurs locaux risquent de subir pourraient être lourds de conséquence pour l'avenir.

Notre Commune est en cours d'élaboration du PLU et notre souhait est de sauvegarder toutes les activités économiques en cours et en projet.

Les agriculteurs contribuent à maintenir notre territoire d'exception dans l'état. Les carrières, très impactés par de nouvelles contraintes environnementales malgré la qualité des réaménagements et les nombreuses mesures compensatoires, contribuent fortement au maintien de la biodiversité.

Nombreux habitants travaillent dans ces entreprises locales et contribuent au dynamisme et au développement du village.

D'autres mesures sont déjà développées comme la plantation d'arbres têtards, l'exclusion de zones de carrières pour la protection du crapaud « calamite », le pâturage extensif sur d'anciennes carrières pour le maintien de milieu ouvert.

Pour cela, nous souhaiterions une concertation locale sur ce projet, un classement de certaines zones

comme le bois des Nouettes, par exemple, en réservoir de biodiversité humide est trop contraignant.

Le milieu semi-naturel serait une classification plus appropriée qui apporterait plus de cohérence entre la préservation de notre territoire et le développement de notre économie locale.

Le Conseil Municipal mandate Mr le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### REMERCIEMENTS

- Mr le Maire donne lecture des lettres de remerciements pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2014 de l'USPI Foot, l'association des Anciens Combattants, l'Amicale des Chasseurs, Secours Catholique, des DDEN, de l'ESSOR.
- Il est donné lecture de la carte de remerciements des Familles GABRIELLI-MANFREDI pour les témoignages de soutien à l'occasion du décès de Mme GABRIELLI-MANFREDI Muriel.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture de la supérette le Jeudi 26 Juin à 8H30, et inauguration le samedi 12 Juillet à 11 heures.
- USPI Générale : Le Président, le Secrétaire et le Trésorier ont démissionné. Une réunion a été organisée à Anneville avec les Présidents des différentes sections. L'Assemblée ordinaire de l'USPI Générale aura lieu le 03 Juillet, le souhait est de reformer un nouveau bureau avant la reprise de la prochaine saison sportive.
- A surveiller bois bâtiment « supérette » car quelques dégradations ont été constatées suite à des actes de vandalisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,  
E. LEFEBVRE.

La Secrétaire de séance,  
J. MÉNAGER.

## Etat Civil

#### MARIAGES

- Delaunay Thierry et Delahaye Chantal le 05-07-14
- Le Saulnier Christophe et Ras Angélique le 12-07-14
- Prévot Daniel et Bémont Corinne le 19-07-14
- Thiout Victorien et Milhé de Saint Victor Marie le 12-09-14
- Lefait Arthur et Hardy Pauline le 10-10-14

#### NAISSANCES

- Théroulde Lucie le 24-07-14 à Mont-Saint-Aignan
- Mauger Enola le 25-07-14 à Rouen
- Vanhoutte Nyla le 05-08-14 à Mont-Saint-Aignan
- Touati Thomas le 26-08-14 à Mont-Saint-Aignan
- Chancerel Camille le 02-09-14 à Rouen
- Flavier Charlotte le 02-09-14 à Rouen
- Agasse Bruny Jules le 09-09-14 à Mont-Saint-Aignan

#### DECES

- Garcia épouse Gougeon le 28-07-14 à Rouen
- Hamelin Matthieu le 07-08-14 à Rouen

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 Juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr LEFEBVRE Eric, Maire.

Étaient présents : M. LEFEBVRE Éric, Mme MÉNAGER Janine, M. FIEFFÉ Samuel, Mme BARRY Josiane, M. BELLEC Dominique, Mmes BLONDEAU Anne-Sophie, BYHET Laurence, MM RAGUET Jean-Marc et VIGÉ François, Mme CHAUMERON Claire, M. LAURENCE Francis, M. LECHEVALIER Martial.

Absents excusés : Mme BRARD Audrey, Mr COTÉ Lionel et Mme GOUGEON Christine.

Mme BRARD Audrey, empêchée d'assister à cette séance, a donné procuration par écrit pour voter en son nom à Mr LEFEBVRE Eric.

Mr COTÉ Lionel, empêché d'assister à cette séance, a donné procuration par écrit pour voter en son nom à Mr BELLEC Dominique.

Mme GOUGEON Christine, empêchée d'assister à cette séance, a donné procuration par écrit pour voter en son nom à Mme MÉNAGER Janine.

Madame BLONDEAU Anne-Sophie est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente Monsieur ALEXANDRE Gauvain, bureau d'études Perspectives, chargé de la révision du POS en PLU, et le remercie de sa présence.

### **PRÉSENTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

La première phase du PLU, à savoir le diagnostic, est terminée. Elle consiste à une analyse et regroupement de différents éléments propres à la Commune.

Le bilan de ce diagnostic a fait ressortir un risque de vieillissement de la population, une carence en jeunes ayant cohabités, une sous population des logements. La consommation de l'espace estimée est de 15 ha (pour les carrières environ 66 ha).

Au vu de ces éléments, le souhait émis est de renouveler et anticiper l'arrivée de nouveaux habitants (maxi. 4 logt/par an entre 2012 et 2017).

Des documents supra communaux sont à prendre en compte pour l'élaboration du PLU : le SCOT de la CREA, le Schéma Régional de Cohérence Écologique, le Programme Local d'Habitat de la CREA (PLH), le Schéma Départemental des Carrières, la Charte du Parc. Le PLU doit être compatible avec l'ensemble de ces documents.

Le SCOT a un objectif de densité par logement, soit maxi. : 15 logements/ha.

Des inventaires, dans le cadre du diagnostic, ont été réalisés : forêts, haies, vergers, patrimoine bâti ordinaire, cônes de vue.

Dans le cadre de l'environnement, différents points sont relevés :

- Inventaire biodiversité ZNIEFF
- Zone humide étendue

- Ambourville : Site inscrit (St Martin de Boscherville)
- Ambourville : Site classé (Boucle de Roumare), ce qui signifie terrains inconstructibles sauf sur dérogation.
- 2 types de zones Natura 2000
- Risques naturels : Pas de cavités souterraines répertoriées
- Schéma des zones inondables : l'étude réalisée par la CREA sera bientôt disponible
- Zones inondables répertoriées.

Les phases qui suivent le diagnostic sont le PADD (point visé ci-dessous), les Opérations d'Aménagement et de Développement Durable (OAP) puis les outils de gestion (plans de zonage et règlement).

#### DÉBAT SUR LE PADD DANS LE CADRE DU PLU

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) permet de fixer les orientations générales des politiques.

Après un rappel des éléments clé du diagnostic, le PADD est lu, commenté et débattu en séance.

#### Programmation logement :

La Commune vise un objectif de production de 6 logements par an, avec un ciblage prioritaire sur les ménages primo-accédants, mais en prévoyant également la construction de logements locatifs, avec notamment une mixité intergénérationnelle.

Les chiffres suivants sont évoqués : environ 5 logements locatifs conçus pour accueillir des personnes âgées et 5 logements locatifs conçus pour accueillir des jeunes.

#### Création de la Métropole :

Les élus sont inquiets en raison de la création de la Métropole rouennaise, qui possèdera la compétence d'urbanisme. Le débat de ce jour permettra à la commune de mener sa démarche de révision du POS en PLU à son terme, mais la révision sera pilotée par la métropole à partir de janvier 2015.

Quelle part de décision restera-t-il au conseil municipal ?

Pour information, la loi Métropole prévoit que : « Art L. 5217-2.1. – La métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

[...]

*Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ».*

#### Site de stockage de déchets :

La société Etares souhaite créer une installation de stockage de déchets à Anneville-Ambourville. Les élus d'Anneville-Ambourville sont fermement opposés au projet.

Cette opposition devra être clairement marquée dans le PADD.

#### Promenade le long de la Seine sur la digue :

La digue est accessible aux promeneurs à Anneville-Ambourville et Berville-sur-Seine, mais le passage est peu pratique (propriétés privées débordant par endroit sur la digue).

Il existe notamment un blocage à Yville-sur-Seine, près du bac.

Mr le Maire indique que pour le problème des risques d'inondation par les crues de la Seine, une demande de construction d'un muret d'une longueur de 700 mètres avait été formulée au Département. La demande a été rejetée par le Département.

La prochaine étape de la révision du POS en PLU est une réunion fin Septembre avec les Communes de Berville-Sur-Seine et Yville-Sur-Seine, et les personnes publiques associées. Puis la réflexion sur les plans de zonage et le règlement pourra être engagée.

## DÉLIBÉRATION POUR RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LA FORGE »

Mr le Maire précise qu'il a rencontré sur le site, en présence de Mr RAGUET, Maire Adjoint, et Mr DELAUNAY Ulrich, Président de l'Association syndicale, Mr JOST, responsable technique FRANCELOT. Un courrier a été adressé en Mairie sollicitant la rétrocession des espaces et ouvrages communs du lotissement « La Forge », pour lequel il y a eu une conformité de travaux en date du 05/08/2011.

Mr le Maire indique que, pour des raisons de retard dans la publication des statuts de l'association syndicale des co-lotis créée le 30/10/2008, Francelot n'a jamais pu céder ces espaces communs à ladite association.

Les démarches ont été effectuées à ce jour, ainsi il peut être envisagé la rétrocession à l'association syndicale, puis sur avis du Conseil Municipal, à la Commune. Cela nécessite alors deux actes notariaux.

L'acte de rétrocession des espaces communs fera entrer ces espaces dans le domaine privé de la Commune, sans qu'il y ait besoin d'autre procédure.

Ce n'est que lors du passage dans le domaine public de la Commune, qu'une procédure spécifique est à prévoir avec notamment une enquête publique.

Mr BELLEC souhaite qu'une visite sur place soit programmée et que les services de la CREA y soit associés, et qu'un constat soit rédigé. Il reste encore des réserves à savoir l'éclairage public, le bassin et les arbres à remplacer. Mr le Maire précise que Francelot s'est engagé à la remise en état de ces espaces communs avant la rétrocession.

Le bon fonctionnement du surpresseur doit également être vérifié.

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession des espaces et ouvrages communs du lotissement « La Forge » à la condition que toutes les réserves soient levées.

Mr le Maire est mandaté pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

**DÉLIBÉRATION POUR ADHÉSION « LUDISPORTS » 2014/2015 (Signature convention avec le Département, Rémunération de l'animateur et participation financière des familles)**

La Commune participe à l'opération Ludisports 76 pour l'année scolaire 2014-2015. Le Conseil Municipal :

- ▶ ARRETE la rémunération nette horaire des éducateurs à 21 Euros, y compris les congés payés et la prime de précarité.
- ▶ DÉCIDE de rembourser les frais de déplacement des éducateurs à partir de 5 kms jusqu'à 30 kms (aller-retour) sur la base de 0,25 €/km.
- ▶ FIXE le montant de la participation demandée aux familles à 15 Euros par inscription et pour cette année scolaire.
- ▶ MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

A savoir, que le Pôle de proximité de la CREA, situé à Duclair, continue à aider la Commune sur le plan administratif.

**CONVENTION FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT 2014**

Comme les années précédentes, une convention de contribution au financement du Fonds de Solidarité Logement est proposée à la Commune par le Département.

Le Fonds de Solidarité Logement est un dispositif de solidarité à caractère mutualiste.

Mr Le Maire informe qu'une participation financière est attribuée à Seine Logement à hauteur de 0,38€/habitant, et propose que la participation au FSL 2014 soit identique.

Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer la convention avec Mr le Président du Département.

**INFORMATIONS DIVERSES**

\* Délibération servitude parcelles Mr CHERON : Par délibération en date du 04 Avril 2014, le Conseil Municipal a donné son accord pour la prise en charge du coût de l'acte de constitution de la servitude de passage à constituer.

Cependant, la délibération rédigée ne vise pas les parcelles concernées par la servitude.

Aussi, le Conseil Municipal autorise la constitution de servitude de passage sur la parcelle B N°100 au profit de la parcelle B N°98. Mr le Maire est autorisé à signer toutes les pièces et à effectuer les démarches pour la constitution de ladite servitude.

\* Délibération prix concours jardins fleuris 2013 : Afin de procéder au règlement des factures pour l'attribution des bons d'achat aux récipiendaires du concours des jardins fleuris 2013/2014, le Conseil Municipal valide la liste des lauréats du concours tel que décidé par la Commission Communale « Jardins fleuris ». Le montant total des sommes attribuées s'élève à 1 610€. La somme a été inscrite au Budget Primitif 2014.

\* Délibération Maîtrise d'œuvre Travaux église, Tranche 2 : Le Conseil Municipal accepte le marché de maîtrise d'œuvre présenté par Mr VALOGNES, architecte, pour les travaux de maçonnerie sur l'église (tranche 2) pour un montant total de 8 160,00€ TTC (soit 6 005,76€ partie architecte, et 2 154,24€ partie économiste). Le montant prévisionnel des travaux de l'église – Tranche 2 – est d'environ 40 000€.

\* Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition d'adhésion à l'association « La Seine en Partage ». Le chemin de halage et les berges sont en grande partie aménagées en bitume et aucun détritrus ne stagne à ces endroits exceptés quelques secteurs à la Martellerie et au droit de la propriété de Mr et Mme MALLET.

Il serait, toutefois, envisageable d'organiser un nettoyage de printemps des berges de Seine, sur la base du bénévolat.

\* Mr le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'AMF concernant les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Il est rappelé que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme les concitoyens déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal accepte la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État. Voté par 12 voix Pour et 3 Abstentions.

\* Mr le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de la Banque Alimentaire de Rouen et sa Région, pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2014.

\* L'inauguration de la supérette aura lieu le Samedi 12 Juillet 2014 à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

E. LEFEBVRE.

A.S. BLONDEAU.

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juillet 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Eric, Maire.

Etaient présents :

M. LEFEBVRE Éric, M. FIEFFÉ Samuel, Mme BARRY Josiane, M. BELLEC Dominique, Mme BLONDEAU Anne-Sophie, Mme BYHET Laurence, M. VIGÉ François, Mme CHAUMERON Claire, Mme BRARD Audrey, M. COTÉ Lionel, M. LAURENCE Francis, Mme GOUGEON Christine, M. LECHEVALIER Martial.

Absents excusés :

Mme MÉNAGER Janine absente excusée a donné pouvoir à Monsieur LEFEBVRE Éric.  
M. RAGUET Jean-Marc absent excusé a donné

pouvoir à Monsieur BELLEC Dominique.

Mme BRARD Audrey a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Les comptes-rendus de la séance du 20 et du 25 juin 2014 ont été adoptés.

#### **VALIDATION DU MARCHÉ : TRAVAUX ABRI BUS ET SANITAIRE PUBLIC.**

La Commission « Appels d'offres » s'est réunie le 9 juillet pour l'ouverture des plis relatifs à la construction d'un sanitaire public et d'un abri bus. A l'issue de cette réunion, un premier classement a été fait et M. VALOGNES, architecte, a été chargé d'examiner et contrôler l'ensemble des offres.

Il a été rappelé que les critères de classement qui avaient été fixés à la consultation étaient de :

- 50% pour le prix
- 50% pour la valeur technique.

Après analyse, la Commission « Appels d'offres » a décidé de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 : Maçonnerie :  
5 devis ont été reçus en Mairie, le devis de l'entreprise Aux Bâtitseurs Régionaux est retenu pour un montant de 40527,70€ HT.
- Lot 2 : Charpente bois :  
2 devis ont été reçus en Mairie, le devis de l'entreprise BELLET est retenu pour un montant de 11990€ HT.
- Lot 3 : Couverture :  
4 devis ont été reçus en Mairie, le devis de l'entreprise HAMEL est retenu pour un montant de 7509,46€ HT.
- Lot 4 : Menuiseries :  
Le devis de l'entreprise MORICE est retenu pour un montant de 7248,75€ HT.
- Lot 5 : Plomberie :  
2 devis ont été reçus en Mairie, le devis de l'entreprise LANDRIN est retenu pour un montant de 6275€ HT.
- Lot 6 : Électricité :  
2 devis ont été reçus en Mairie, le devis de l'entreprise SERVICELEC est retenu pour un montant de 3878,14€ HT.

Le Conseil Municipal entérine le choix de ladite Commission, et autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces marchés, et le mandate pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### Informations diverses :

- M. BELLEC informe le Conseil Municipal que :
- Les travaux de la 1ère tranche de l'Eglise sont terminés et la réception aura lieu prochainement. La seconde tranche sera réalisée au

cours de l'année pour un coût d'environ 40 000€.

- Des arbres ont été abattus au presbytère et la toiture du porche est en cours de réalisation.
- A l'école, l'électricité et la plomberie sont en cours de réalisation. Le renouvellement de la clôture séparative sera fait en août.
- Un ralentisseur a été installé à proximité du club de voile.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis d'environ 2 000€ a été signé pour l'installation d'un extracteur d'air dans la supérette car un problème de chaleur a été constaté.

#### Questions diverses :

- M. COTÉ, au nom du comité des fêtes, a souhaité savoir :
  - Si le feu d'artifice de la St Côme est commandé par la Mairie. Monsieur le Maire répond que « oui ».
  - S'il était possible d'apporter une 2ème prise indépendante afin d'éviter les mêmes soucis de courant que l'année précédente. Ils veilleront donc à trouver une solution sur place.
  - Si un local était disponible pour stocker les chars. Pour le moment, aucune solution n'a été trouvée.
- Le Conseil Municipal a déploré des regroupements de jeunes au niveau de la supérette provoquant des nuisances sonores. Il propose donc l'intervention des gendarmes pour qu'un simple contrôle soit fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,                      La Secrétaire de séance,

E. LEFEBVRE

A. BRARD

# 38 A la recherche des racines

Octobre 2014 - Le Petit Journal N°44

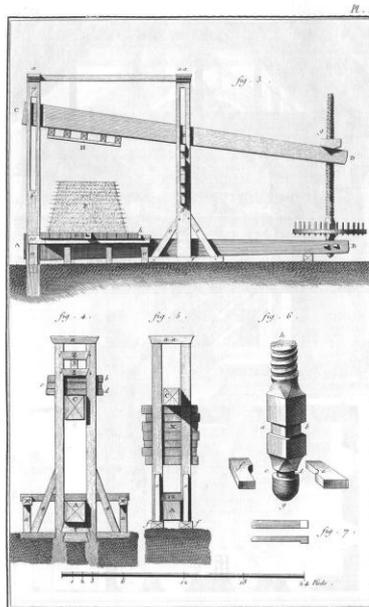
## LE PRESSEUR À CIDRE DE LA CHEMINÉE TOURNANTE, UN MONUMENT !

Le bâtiment aux dimensions significatives de 28 mètres sur 8, dans lequel trône le presseur à cidre se situe tout à côté du château de La Cheminée Tournante. Il est représentatif de l'architecture rurale normande traditionnelle à pans de bois sur soubassement de pierres de taille de Caumont.

Cet énorme ensemble, digne des grands musées du patrimoine normand, est quasiment contemporain du bâtiment principal, comme l'atteste une marque 1776 sur la traverse haute du presseur lui-même. Il est constitué d'une part, de la gâte, c'est une auge circulaire en granit où l'on écrase les pommes au moyen d'une roue en bois tractée par un cheval et d'autre part, de l'énorme presseur en chêne à levier, dit à grand-point, ou à longue étroite. Celui-ci comporte un arbre supérieur, le mouton, et un arbre inférieur, la brebis, avec double point d'appui sur les jumelles et fausses jumelles. La montée et la descente se font par une grosse vis à roue en orme.

Ce presseur aux dimensions extravagantes est le seul subsistant dans la presqu'île, où l'activité cidrière était particulièrement importante compte tenu de la très forte densité de vergers en bordure de Seine. Il a fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 11 décembre 1991.

De très importants travaux de restauration ont été réalisés entre 2003 et 2005, notamment la reprise des soubassements, le redressement par vérin de l'ensemble de la charpente et le remplacement de certains bois abimés. Pour terminer, les 310 m<sup>2</sup> de couverture ont été remplacés, à l'ancienne, par des tuiles Patrimoine des Tuileries de Pontigny-Aléonard.



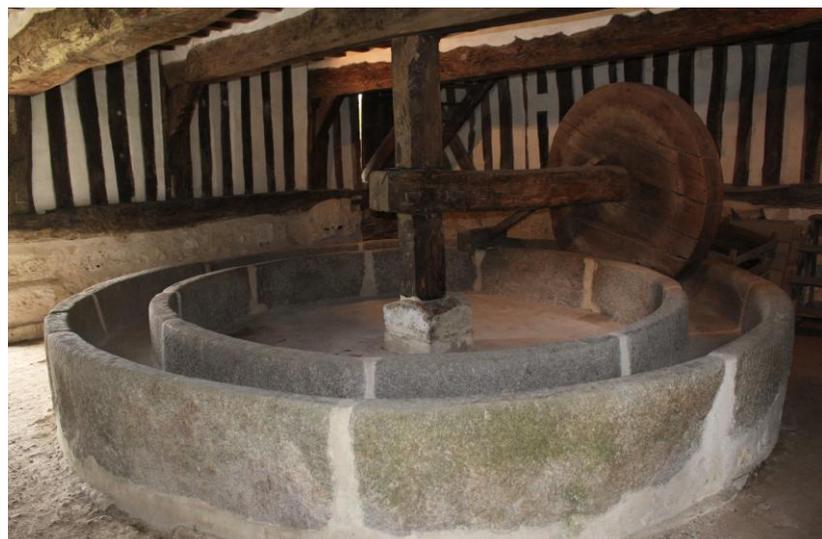
Ces planches de l'Encyclopédie n'auraient-elles pas tout simplement servi de plan-modèle pour construire le presseur d'Anneville ? Les dates coïncident, puisque qu'elle a été publiée et vendue de 1752 à 1783 et le presseur est daté de 1776. Il a été réceptionné par Jean-Baptiste Turgis, négociant à Rouen, qui avait acheté la propriété l'année précédente. Son prédécesseur, Anne-Louis Mouchard, était pétri de l'esprit des Lumières...

### La fabrication du cidre

D'après le témoignage de Monsieur Chéron, dernier fermier titulaire à La Cheminée tournante de 1957 à 1985, les pommes à cidre - la Bédane, la Binet grise ou rouge et la Doux Agnel - étaient transportées dans des rasières, de grands paniers à anses en osier tressé contenant environ 25-26 kilos de pommes. Elles mûrissaient quelque temps, entreposées en vrac à l'étage du presseur sur une bonne épaisseur, près d'un mètre.

La pressée avait lieu le soir, une fois la journée terminée pour ne pas empiéter sur le temps de travail. On pressait donc à la lampe à pétrole.

Les pommes mûries, sauf les noires, étaient déversées dans la partie centrale du presseur à roue puis pelletées dans l'auge circulaire de



# de notre Village (33<sup>ème</sup> épisode) 39

Octobre 2014 - Le Petit Journal N°44



*A gauche, la faisselle ou l'é moy, une plateforme en chêne sur laquelle on installe le marc de pommes dans un cadre carré en chêne. Autour de ce plancher est taillé un sillon permettant au cidre de s'écouler lors de la pressée par la gouttière située devant la faisselle appelée béron.*

*Au milieu, entre la brebis et le mouton, sont disposées deux pièces de chêne verticales appelées les jumelles. Elles sont percées de mortaises recevant les clés sur lesquelles le mouton fait la bascule quand on serre le marc.*

granit. Le cheval attelé faisait quelques tours pour que le rabot en bois accroché sur la traverse de la roue ramène les pommes concassées en face du pressoir à vis. Elles étaient ensuite transportées avec une pelle en bois creuse sur la faisselle ou l'é moy. C'est une énorme plateforme carrée en chêne avec des rebords. Sur cette faisselle on posait un cadre mobile, carré aussi, de 10 cm environ de hauteur, servant à mettre en forme la première couche de pommes écrasées, appelé le marc. Celui-ci était alors recouvert d'une couche de paille de seigle. On remontait le cadre pour mettre une deuxième couche de pommes, recouverte à son tour d'une couche de paille et ainsi de suite jusqu'à faire douze plaques, soit près d'un mètre cinquante de haut. Venait enfin sur le sommet la plaque à tenons, le hec, qui évitait tout glissement latéral, puis quatre traverses en carré. Le mouton était alors descendu en tournant la roue et la vis graissée avec du suif. Il pesait d'abord de son propre poids, puis le milieu du mouton étant bloqué par les clés (chevilles) retirées du dessous pour être posées au-dessus, on accentuait ainsi la pression en tournant la vis. Une pressée de quatre heures donnait 400 litres de pur jus, du gros cidre. Il était récupéré au seau sous le béron de la faisselle puis transvasé



*La brebis est la poutre basse et le mouton la poutre haute dont la section est d'environ 50x50 centimètres.*

*La vis en bois de cormier ou alizier entre dans l'écrou de bois d'orme. Les autres pièces sont en chêne. La tête de l'écrou est arrondie en dos d'âne pour se prêter aux différentes inclinaisons du mouton. Celui-ci, percé à son extrémité d'une mortaise en demi-cercle, est terminé en fourchette.*

*La roue est actionnée dans un sens pour monter le mouton par l'intermédiaire de la vis et dans l'autre pour le descendre.*

dans des barriques ou des futailles de 300, 500 voire même 3000 litres.

Le marc ainsi pressé était alors démonté, mis à tremper dans un grand bac d'eau pendant vingt-quatre heures, puis remonté pour la seconde pressée. Elle donnait la boisson. En fin d'opération le marc quasi sec était pelleté dans la charrette placée à la fenêtre du pressoir.

Cette opération était répétée plusieurs fois jusqu'à épuisement des 2300 rasières que donnait l'exploitation des dix hectares plantés.

La fermentation pouvait durer jusqu'à quarante jours en fonction de la température ambiante. Quand le densimètre atteignait 1013, soit environ 6 degrés d'alcool, on tirait pour mettre en bouteille, toujours en lune descendante et surtout par un jour sans vent.

Il est clair qu'autrefois une partie du cidre était vendue et partait par bateau pour Rouen ou Duclair. On le descendait en bord de Seine par le grand escalier situé en face du pressoir, le long du mur nord du jardin.

René Chéron se souvenait avoir utilisé le pressoir pour la dernière fois en 1952, avant l'arrivée de l'électricité et de la presse hydraulique itinérante.

La suite de ses souvenirs paraîtra dans un prochain épisode.

Source : Nicolas De Warren  
Gilbert FROMAGER

# Rénovation du hall de la salle des fêtes

Nous avons confié la rénovation de la décoration du hall de la salle Pierre de Coubertin à notre artiste local, Sébastien Pugna. Nous lui avons consacré un portrait dans une précédente édition du P'tit Journal. (N°28 Juin 2009). Voici ce qu'il nous dit sur la source d'inspiration de son œuvre créée à Anneville-Ambourville :

« Ce projet s'est naturellement orienté vers le thème des fonds marins. En effet l'architecture atypique du plafond me rappelle les coques de navires anciens. Ce hall devient alors un sas de décompression entre la salle des fêtes et la salle des sports. Les différents éléments de la fresque ont été réalisés de façon très variée et vivement colorés, allant de l'abstraction à un graphisme net et précis. Il s'agissait avant tout de rendre cet espace agréable pour petits et grands et que, l'espace d'un instant ils se projettent dans un monde peuplant les abysses. »



Le P'tit Journal d'Anneville Ambourville, Revue officielle d'information municipale - ISSN : 1633-7514 - diffusée gratuitement

Impression : Copie-Plus Rouen

Rédaction, documentation et diffusion : Mairie d'Anneville-Ambourville Tel:02.35.37.57.44 Fax:02.35.37.34.67

Reproduction et vente interdites